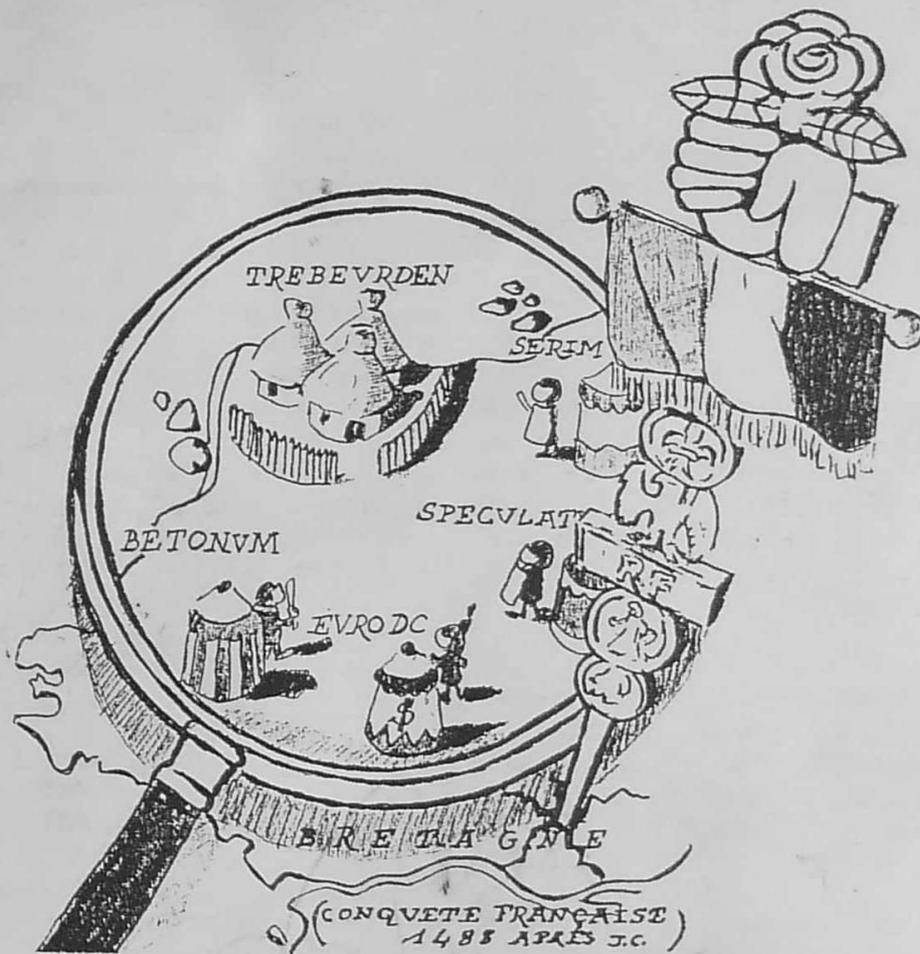


INDÉPENDANCES

nac'h sentiñ



TREBEURDEN : BETON ET RIPOUX

ELECTIONS : UN CANTON TEST EN
VIGNOBLE NANTAIS
GIOVANELLI DIRAK AL LEZVARN

les indépendances pour l'indépendance
impressions
fédéralisme : les risques de l'impasse
EDF : propagande fallacieuse
le Peuple Corse n'a pas passé le printemps

Revue du Mouvement Indépendantiste Breton

CHARTRE INDEPENDANTISTE

1° - Le M.I.B. "nac'h sentiñ" est une organisation qui a pour but final l'indépendance de la Bretagne. Il rassemble donc des Bretons conscients que l'épanouissement des communautés nationales ne peut se réaliser pleinement que dans l'indépendance et déterminés à créer un état démocratique.

2° - L'indépendance se définit comme le maximum de souveraineté qu'un état puisse exercer. Elle ne signifie ni l'autarcie ni le repli sur soi.

3° - L'indépendance permettra notamment l'ouverture sur le monde. Elle offrira à la Bretagne la liberté de participer à un nouveau type de relations internationales fondé sur une meilleure coopération entre les peuples, ce que la domination française rend impossible actuellement.

4° - Le combat indépendantiste constitue pour chaque peuple un combat pour sa dignité. Il vise à la suppression de tous les liens de soumission politique, économique, militaire, culturelle et sociale.

5° - La dignité collective ne peut se réaliser que dans le respect des dignités individuelles. C'est pourquoi la société bretonne indépendante recherchera un partage équitable des richesses dans la reconnaissance des droits et des devoirs de chacun.

6° - Dans cette éthique, le Mouvement Indépendantiste Breton condamne toute forme de racisme, fascisme ou totalitarisme. Il se veut respectueux des opinions religieuses ou philosophiques de chacun.

7° - Le Mouvement Indépendantiste Breton inclut dans sa stratégie de libération nationale la démarche frontiste. Il souhaite donc l'alliance temporaire de différentes classes sociales pour atteindre l'objectif commun.

8° - Le Mouvement Indépendantiste Breton considère que la défense des intérêts du Peuple Breton nécessite des mesures immédiates en attendant que l'indépendance garantisse la stabilité nécessaire. Il propose donc des solutions à court et moyen termes ainsi que des analyses politico-économiques en rapport direct avec ce projet d'Indépendance Bretonne.

9° - Le Mouvement Indépendantiste Breton souhaite que la Bretagne s'associe à la construction d'une Europe, réelle communauté de Peuples. Il rejette l'idée d'un Etat-Continent niveleur et impérialiste dans le prolongement de l'Etat français.

10° - De même, le Mouvement Indépendantiste Breton souhaite la mise en place de nouvelles relations Nord/Sud basées sur l'équité et la coopération, non sur l'exploitation et l'assistanat.

11° - Ayant défini les points précédents, le Mouvement Indépendantiste Breton se reconnaît comme un mouvement progressiste qui, par l'Indépendance Bretonne, entend favoriser l'émergence nécessaire d'un nouvel équilibre mondial.

REJOIGNEZ-NOUS !

Les indépendances pour l'indépendance

Ce n'est pas innocent si le titre de cette parution s'écrit **INDEPENDANCES** au pluriel. Car l'**INDEPENDANCE** de notre **NATION**, à laquelle nous aspirons, pour laquelle nous travaillons, n'est pas un statut politique que nous trouverons comme ça, le matin du grand soir, en prime, pour l'achat d'un billet pour un fest noz.

Elle ne sera que la résultante de tous les efforts accomplis, de tous les sacrifices consentis.

C'est pourquoi il est indispensable d'acquiescer lesz différentes **indépendances** qui sont le privilège d'une **NATION LIBRE**.

L'INDEPENDANCE MATERIELLE, que l'on peut traduire par l'indépendance économique et qui suppose :

la libre disposition de nos ressources naturelles (sol, sous-sol, mer, environnement),

la possession de notre outil de travail, qu'il soit barque, tracteur ou attaché-case,

l'excellence de la production, qui induit la compétitivité, et dont la condition primordiale est la qualité et l'adéquation de la formation initiale et continue et de la recherche (ressources humaines qualitatives et quantitatives),

la maîtrise de la distribution de cette production par la possibilité de négocier nous-mêmes nos marchés, et de disposer d'infrastructures de transports terrestres, fluviaux, aériens ou maritimes, et de moyens de communication performants,

la maîtrise de nos investissements, pour assurer la stabilité de notre économie et, partant, l'amélioration du niveau de vie des Bretons (que l'argent gagné par les Bretons revienne aux Bretons),

mais aussi la diversification et la complémentarité de nos productions, ce qui n'est possible que dans le cas d'une indépendance territoriale. Ainsi donc, notre juste revendication de l'**INTEGRITE DU TERRITOIRE NATIONAL** n'est pas seulement, en plus du droit imprescriptible du Peuple Breton,

E
D
I
T
O
R
I
A
L

liée à une quelconque nostalgie historique, mais se révèle être une **nécessité immédiate**.

L'INDEPENDANCE CULTURELLE,
née du vouloir des Bretons de promouvoir leur culture, de la valoriser à tous les niveaux de la vie, qu'il s'agisse de la vie familiale ou professionnelle. Langue, arts, art de vivre, architecture, le domaine est vaste.

Cette indépendance culturelle, elle se gagnera entre autres par la création d'un système éducatif authentiquement breton et contrôlé par les seuls Bretons.

Elle se gagne au jour le jour, chaque fois qu'un enfant franchit le seuil de **DIWAN**, chaque fois qu'une commune "bilingue" ses panneaux, chaque fois qu'un étudiant obtient un diplôme en matière celtique, qu'un élève apprend l'histoire de son pays, qu'une assemblée d'élus décide de délibérer en Breton, qu'un groupe rock breton fait un "tabac".

Il est bien évident que ce système éducatif, de la maternelle à l'université, conditionnera à terme la qualité de la formation et de la recherche dont nous parlions dans le point précédent. Et qu'il sera l'impulseur de la **CREATIVITE**, car une culture qui ne crée plus est vouée à la stérilité ; et la stérilité, c'est la mort.

L'INDEPENDANCE SPIRITUELLE.
Le mot "spirituelle" n'a ici aucune connotation cultuelle. Peut-être faudrait-il dire **INDEPENDANCE MENTALE**. Car tout se passe d'abord dans la tête. Non pas sur le plan intellectuel, mais sur celui de la volonté profonde de chacun de nous. Car le plan de libération que nous avons dressé plus haut, ses différents aspects, sont communs à tous les peuples qui luttent comme nous pour leur libération nationale. Mais la mise en oeuvre des différentes politiques, des différentes stratégies à adopter pour y parvenir, varie d'une communauté humaine à l'autre en fonction de son mental propre, car chaque communauté humaine possède sa propre conception de la Vie, de l'Homme, du Monde. Tel peuple voudra la possession du pouvoir pour accroître sa domination des autres, tel autre pour assurer le développement harmonieux de ces nationaux.

La libération nationale doit donc d'abord passer par la désaliénation mentale des individus. La première indépendance à acquérir, c'est l'indépendance de pensée. C'est à dire le refus des modèles de pensée étrangers à notre nature profonde, le refus d'agir selon des schémas pré-établis par les systèmes, tant politiques que culturels ou confessionnels, qui nous ont asservis. Prenons l'habitude, le réflexe, de remettre en cause ces poncifs, ces moules astreignants, ces contraintes mentales. Notre but, la finalité de notre action, n'est pas de libérer une **BRETAGNE abstraite, statistique et bilanesque**, mais de libérer les **BRETONS**. Car, en matière humaine, pour les Celtes que nous sommes, l'individu prime la collectivité.

Un Breton "bien dans sa peau" est un Breton **potentiellement libre**. Un Breton libre dans sa tête, vivant pleinement sa culture et pouvant assurer chez lui sa vie quotidienne dans la dignité, est un Breton indépendant. Les Bretons indépendants seront la Bretagne indépendante, maîtresse de la destinée de ses enfants, exerçant sa souveraineté pleine et entière **pour et par eux**.

Mais commençons, chacun, par changer de statut de vie.

Bureau National du M.I.B. nac'h sentiñ

"**DIEUBOMP AR SPERED HAG E VO DIEUBET FEB TRA**"
"Libérons l'Esprit, et toute chose sera libérée"

Roparz HEMON



Trebeurden : béton et ripoux

Pour cerner le cadre dans lequel nous allons mener cette réflexion sur les ports de plaisance en Bretagne à travers l'exemple de TREBEURDEN, il convient de rappeler les principes qui, selon nous indépendantistes, doivent régir les rapports entre écologie et économie (et dans le cas présent le tourisme).

Nous sommes ouverts au principe qu'il faille transformer la nature (dans des proportions raisonnables toutefois) pour développer notre pays, pour y vivre mieux ou pour y vivre tout court (enrayer l'exode). Il faut donc pour cela que ces transformations se fassent en fonction des intérêts des habitants de la Bretagne. De plus, ces transformations de sites naturels doivent réellement prendre en compte leur valeur esthétique, écologique ou historique.

Or, de nombreux éléments nous portent à croire que le rush sur les ports de plaisance en Bretagne - comme celui de TREBEURDEN - est indifférent aux conditions que nous venons d'évoquer.

Au départ, il y a certainement de la part du maire Alain GUENNEC (PS, exPCF) le souhait de faire quelque chose de positif pour TREBEURDEN. Il s'agit d'un petit port de la côte trégoroise à l'activité sur le déclin. C'est ce que le recensement de 1989 a confirmé : TREBEURDEN est la seule commune littorale de la région à avoir perdu des habitants. Alors, les arguments séduisent : les ports sortent de l'impasse, il créent des besoins, la pêche devient une véritable activité de production et de commerce, la plaisance

développe le tourisme et l'économie locale car l'eau profonde permet aux gros bateaux d'évoluer comme ils le souhaitent.

C'est au nom de ces arguments que la municipalité de TREBEURDEN a défendu un projet de port de 552 places, associé à un ensemble immobilier de 70 appartements et 100 studios, avec boîte de nuit, le tout situé à 20 km d'une gare TGV (LANNION) et à 15 km de la 4 voies.

La réalité est loin d'être si favorable à la plaisance. La moitié des ports existants en Bretagne sont déficitaires. Prenons l'exemple voisin de SAINT QUAY PORTRIEUX, il s'agit du plus grand port artificiel en eau profonde de la côte nord. Pour un coût de 275 millions de francs, il est équipé d'un terre-plein de 5 hectares, de 120 places pour la pêche, 950 pour la plaisance, d'hôtels et de parkings. Cependant, la plaisance y est aussi chère qu'à SAINT TROPEZ. Le prix exorbitant de l'anneau est dissuasif : le bassin est au trois quarts vide. A CANCALE et à ROSCOFF, les projets ont été abandonnés.

Pourquoi alors existe-t-il 20 ports de plaisance en projet sur la côte bretonne ? Au risque de paraître

simplistes, il faut craindre que la mévente immobilière sur la côte d'Azur - liée à un phénomène de saturation - conduit les promoteurs à s'intéresser de très près, après la Corse et le Pays Basque, à la Bretagne. Et les ports de plaisance, comme les golfs, sont loin d'être inintéressants de ce point de vue : ils permettent - dès l'instant ou souvent après coup - d'introduire des programmes immobiliers. C'est pourquoi les ingrédients d'une imposture sont présents à TREBEURDEN.



Par leur force de persuasion, les promoteurs ont su convaincre que leur projet permettrait de relancer l'activité économique sur la commune. On affirme que le port créera 148 emplois dans un schéma optimal de fonctionnement. Malheureusement, ce n'est pas avec un port mal conçu et déficitaire que l'on crée durablement des emplois. Aucune étude de marché fiable, émanant de spécialistes indépendants, n'a démontré l'existence d'un marché porteur. Certes, la société du port a versé le 31 octobre 1989 2,4 millions de francs à EURO DC, une société spécialisée dans l'étude des risques économiques... et l'organisation de campagnes électorales ! Cette société EURO DC, commanditée par les

promoteurs, est par la force des choses d'une objectivité douteuse. Ces mêmes promoteurs ont d'ailleurs fini par reconnaître que le port serait déficitaire.

Ce qui n'est par contre pas douteux, c'est le petit ballet des fausses factures qui semble être lié à ce projet. C'est ainsi que l'étude de faisabilité du projet a été confiée, pour la somme de 120 000 francs, à une société d'architecture un peu spéciale : la SERIM. Spéciale, parce que son patron est actuellement en prison pour abus de biens sociaux et faux en écritures... et que le Maire de TREBEURDEN aurait reçu, à cette occasion, de l'argent (on parle de 300 000 francs) issu des caisses de cette entreprise. Le Maire de TREBEURDEN a d'ailleurs été inculpé de recel d'abus de biens sociaux et de faux en écritures et écroué, bien qu'il prétende que cet argent reçu correspond à un prêt que lui aurait accordé l'entrepreneur (sic). Certaines personnes se demandent si ce projet de port ne cacherait pas une opération d'envergure de financement occulte pour le PSF.

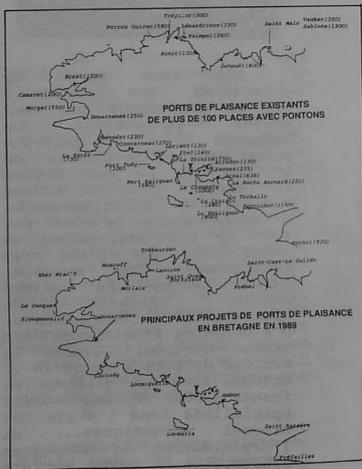
On en revient à l'idée que le projet est trop important pour le lieu. L'investissement strictement portuaire s'élèvera aux environs de 75 à 80 millions de francs (frais financiers, exceptionnels et TVA inclus) alors que le budget global de la commune s'élève à 17 millions dont 4 pour l'investissement. Celle-ci se trouvera confrontée au problème inhérent au tourisme : les saisons sont brèves. Comment prévoir un plan d'amortissement qui se tienne ?

En outre, les promoteurs ne manquent pas d'inclure dans le contrat une clause spécifiant que la responsabilité financière incombera aux collectivités locales. Une fois le chantier fini, ils pourront en toute tranquillité commencer un autre, sûrs de rentrer dans leurs frais. Après moi, le déluge ! Il était également prétendu que le port ne coûterait rien. Pourquoi la municipalité aurait-elle alors cautionné un crédit bail de 20 millions de francs ? Il est probable que cela n'est pas ce qu'imaginaient les contribuables locaux !

Paradoxalement, l'argument choc des partisans du port - quelque soient les circonstances - est que les Trébeurdinains se sont prononcés pour la réalisation d'un port aux élections municipales de 1989. C'est un fait, mais il faut préciser que ce n'est que bien après les élections que les électeurs ont eu connaissance de la réalité du projet. Et qui plus est, les engagements ne sont pas tenus. Par exemple, les pêcheurs et plaisanciers locaux devaient avoir une cale extérieure permettant le libre accès à la mer, mais cela n'est pas prévu dans les plans... Cette cale extérieure est pourtant une nécessité pour les usagers de la région : la plaisance est souvent une gêne pour les pêcheurs. Ils ne veulent pas s'enfermer à l'intérieur d'un bassin non accessible en permanence et, malgré le balisage prévu, le port restera difficile d'accès par gros temps et les navires en attente d'ouverture des portes seront en situation difficile.

Cette énumération n'est

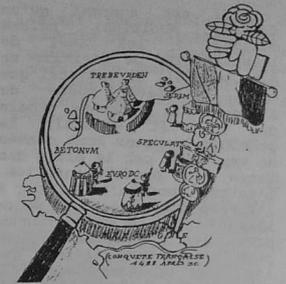
pas close : la supercherie ne se limite pas aux aspects techniques, financiers ou économiques. A chaque instant, les promoteurs et la municipalité cherchent à se parer des apparences de la légalité, mais d'un bout à l'autre, celle-ci est transgressée. Par exemple, il n'y a jamais de vote au Conseil Municipal, mais une simple lettre du Maire en date du 2 janvier 1990. On se souvient également d'un tour de force assez impressionnant : le projet n'étant pas conforme au POS (plan d'occupation des sols), ce n'est pas le projet qui a été modifié, mais le POS, c'est-à-dire la loi ! Il faut ajouter à cela que la moitié des POS n'est pas conforme à la loi du littoral et, souvent, la faute incombait au Préfet qui a donné ses approbations à la va-vite.



Comme pour les centrales nucléaires, on assiste à un détournement de la finalité des enquêtes d'utilité publique. Elles sont devenues de simples formalités pour les promoteurs, l'occasion d'un débordement de propagande et d'une mise en condition des populations. Cependant, dans le cas de TREBEURDEN, la tâche aura été plus rude que prévue. La première enquête publique a recueilli 188 avis pour et 3109 contre (dont 926 Trébeurdinains) ; résultat confirmé par la seconde enquête publique : 236 pour et 3 643 contre. Et qui plus est, les commissaires enquêteurs ayant déjà donné un avis défavorable à l'enquête du port (3 mars 1989), une nouvelle enquête ne pouvait avoir lieu que sur un projet significativement différent.

Les modifications au projet initial n'auront pourtant pas manqué. Par la politique du fait accompli, elles consistent à obtenir sournoisement des aménagements supplémentaires que des contraintes légales auraient rendu impossibles.

Ainsi, l'aménagement d'un terre-plein sur les rochers de PORZH TERMEN apparaît pour la première fois sur un plan qui a été visé à la préfecture le 23 octobre 1989. L'explication en est que le promoteur aurait très mal accepté la limitation de la capacité du port à 550 places et aurait occupé le terrain sur les rochers de PORZH TERMEN afin de se préserver une possibilité d'extension à 950 places en barrant la plage du même nom. La plage de TROZOUL devait être laissée intacte, mais elle est destinée à recevoir des



bâtiments et des hangars ; et en ce qui concerne l'anse du même nom, l'arrêté du préfet (10 janvier 1990) est illégal. TROZOUL devait rester un port d'échouage donc en zone NA ps (zone d'aménagement strict donc protégé, n'autorisant que des installations légères). Une enquête publique était obligatoire pour la transformer en zone NA pr (aménagement réglementé avec installations lourdes comme digues, bâtiments, urbanisation). Dernier exemple que nous citerons ici : le projet enclave de fait la presqu'île du CASTEL qui appartient au domaine public.

Le premier mars 1991, le Conseil d'Etat a prononcé un sursis à exécution qui arrête les travaux pour non conformité au POS, décision confortée par l'ordonnance de sursis à l'exécution des travaux prononcée le 28 novembre dernier par le Tribunal administratif de Rennes, après que ceux-ci aient repris en septembre. Toutefois, en l'état actuel de la législation, rien ne semble pouvoir faire obstacle à la privatisation du littoral breton.

Il est anormal qu'un Conseil Municipal puisse décider à lui seul de l'opportunité de détruire un site naturel. Il est vrai que leur entretien coûte de l'argent aux communes tandis que le lit d'hôtel, le parking, l'anneau sont censés en rapporter par le biais des taxes professionnelles. L'actuel Secrétaire d'Etat à l'environnement, Brice LALONDE, qui s'est prononcé pour le démantèlement du port, souhaite également que l'élaboration des documents d'urbanisme (comme les Schéma Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme) soit retirée aux Maires pour être confiée aux régions. Le bureau du Conseil Régional (de Bretagne du Nord) a désapprouvé le 18 décembre 1989 le projet de TREBEURDEN. Il faudrait donc, dans un premier temps, que le Conseil Régional devienne une instance de décision et non seulement de consultation, en se dotant d'un organisme d'arbitrage : un Conseil Breton Autonome de l'Aménagement Touristique (personnalités reconnues, économistes, scientifiques) ne pouvant pas être juge et partie*.

Transférer la responsabilité de la protection du littoral au Conseil Régional ne suffit pas s'il n'a pas d'outil juridique en main. Face à l'échec de la loi du littoral de 1986, la solution serait d'anticiper l'usage de la Charte Européenne du littoral.

* là encore, l'amputation de la Bretagne pose problème. Il est évident qu'il serait plus facile de défendre la côte d'Amour ou de Jade dans le cadre d'une Bretagne réunifiée, communauté de culture et communauté d'intérêts?. Il est difficile de sensibiliser - encore plus de mobiliser - les manceaux, mayennais et angevins aux problèmes des côtes de Bretagne ! On peut donc mettre en doute le réalisme d'un groupement tel que "Génération Ecologie", structurée au niveau de la région des "Pays de la Loire".

Jusqu'au bout de cet article, nous avons mis en avant le non-sens économique et financier, les malversations légales et autres magouilles en mettant quelque peu arbitrairement l'aspect écologique en second plan. Or, quelque soit la nature du projet, le site de départ est mal choisi. Il est d'une beauté exceptionnelle qui devrait être laissée intacte pour être consacrée à une autre forme de tourisme : soigner la qualité de l'accueil, multiplier et moderniser les hébergements banalisés (hôtels, villas, meublés, gîtes ruraux, chambres chez l'habitant, etc...).

Il est paradoxal d'assister à la réhabilitation de sites comme la Pointe du Raz ou le Cap Fréhel, alors que celui de TREBEURDEN est sacrifié. La digue occultera toute vue sur la baie depuis l'isthme du Castel.

Ce projet est une menace irréversible au site en faisant disparaître deux plages et un panorama sans pour autant être un instrument véritable de développement économique, car il n'est que le prétexte pour une opération immobilière malsaine qui n'aurait pas pu légalement se faire.

Saluons ici l'initiative du Conseil Municipal de PIRIAC qui, se prononçant sur un projet de port de plaisance, a déclaré y être favorable à condition que ce projet ne soit lié à aucune opération immobilière... Il

serait souhaitable que cet exemple de transparence et de prise de responsabilités servir de modèle à l'avenir et l'on peut regretter que la mairie de TREBEURDEN n'ait pas eu ce courage.

Gwenole BLOUIN



3614 CHEZ * MIB

Giovanelli dirak al lezvarn

Ho pet koun : div vloaz 'zo edo en toullbac'h Jean Yves MEUDEC ha Gilbert CABON, daou stourmer al Lu Brezhon an Dispac'h (A.R.B.). Kalz a drouz a veze graet diwar o fenn, ha ni, dizalc'hourien ar M.I.B. nac'h sentiñ, hor boa klasket lakaat an Emsav da brederiañ a-zivout skoazell d'ar gerc'haridi bolitikel (N.S. niverenn 12).

Forzh penaos e oa ur mennoz mat diskuliañ e pad Gouel Etrekeltiek an Oriant (Emsav ar Gelted). D'ar sul kentañ ar Gouel (6 a viz eost 1989) e voe enframmet neuze un diskuliadeg evit Cabon ha Meudec e-barzh Ambroug Meur ar Broadoù Kelt. Zoken en doa goulennet speaker ofisiel ar Gouel (digant an arvesterien) strakal o daouarn dirak an diskulierien, na oa savet freuz ebet ganto. Ne Chome nemet 20 metrad arak dibenn an diskuliadeg pa voe argadet gant ar fliked. E-keit-se, 20 stourmer all a oa paket ha dalc'het er polisva arak bezañ lezet da vont kuit teir eurvezh warlerc'h. Ken feuls e voe ar fliked ma voe kaset daou stourmer d'an ospital. E-pad sizhunvezh ar Gouel e veze alies dedikaset kanaouennoù evit Cabon ha Meudec gant an arzhourien.



Evito e oa bet aozet d'an eil sadorn (12 a viz eost 1989) un diskuliadeg all, pal anezhi sevel ouzh argzd ar polis c'hall. Un 300 bennak a-dud a oa bodet dirak isprefedti an Oriant. E-touesk ar bannieloù gwenn ha du e weled ivez hini Bro Gembre, Euskadi, Kalaika hag Asturia.

Un diskuliadeg sioul a-walc'h e kreisker an Oriant e oa. Huchet e oa luganioù evel "Frankiz evit Cabon ha Meudec" (koulz e Brezhonneg

hag e Galleg) ha kanet e oa "Kan Bale an A.R.B.". E kreiz an hent e voe divadeziet "Place Alsace-Lorraine" gant "Place Jean-Yves MEUDEC et Gilbert CABON, prisonniers politiques bretons de la République Française, 1989".

Er wech-mañ e voe echuet an diskuliadeg hep argad ebet.

Un nebeut devezhioù warlerc'h e voe embannet sonjoù an depute PSF Jean GIOVANELLI war "Ouest-France" ha "Liberté du Morbihan".

"J'ose espérer que l'on verra à nouveau très rapidement cette place Alsace-Lorraine reconnue par tous ceux qui se rappellent que la Libération de la France et de Lorient se fit notamment grâce à d'autres Bretons qui eux, ne se trompèrent pas de patrie", "ces nostalgiques se trouvent dans la droite ligne des illuminés qui pendant la dernière guerre, s'allièrent aux nazis".

Komzoù droch ha souezhus war un dro. Edon-me eno hag e c'hellan lavarout ne voe ket divadeziet "Place Alsace-Lorraine" o soñjal en eilvet Brezel Bed, da gentañ e oa ar soñj cheñch añ "Quai Rohan" dirak an isprefedti. Evit chom hep sevel trubuilh e oamp aet da "Place Alsace-Lorraine" a zo ur blasenn

veur an Oriant hag ouzhpenn-se kreiz roued ar c'hirriboutin (evel ar Genwerzh en Naoned pe ar Republik e Roazhon).

Gellout a reomp merzout en deus klasket Giovanelli ober gant div c'hloaz an istor : keñveriañ an emsaverien a-vremañ ouzh ar re o deus kenlabouret gant an nazied e-pad ar brezel hag en deus lakaet ar gomz war Alzas-Loren.



Evit ar pezh a sell ouzhomp-ni, dizalc'hourien ar M.I.B., en em gavout a reomp yac'h dirak an div luziadenn-mañ. Evidomp-ni, tud yaouank ar bloavezhioù '90 eo an eilvet brezel ur bajenn istor, ken pouezhus ma vefe. Ur pennad a vo skrivet ganeomp war an dachenn-mañ.

ho pet koun : souvenez vous (*koun* : souvenir) - *edo* : était, imparfait du verbe être de situation (*emañ*) - *toullbac'h* : prison - *stourmer* : militant (combattant) - *mennoz* : idée - *dizalc'hourien* : indépendantistes - *Emsav* : mouvement national breton - *prederiañ* : réfléchir - *a-zivout* = *diarbenn* : à propos de - *skoazell* : soutien, aide, secours - *karc'haridi* (pl : *karc'haridi*) : prisonnier - *diskuliañ* : manifester une *diskuliadeg* : manifestation (le suffixe *adeg* indique une action collective) - *Gouel Etrekeltiek an Oriant* : Festival Interceltique de Lorient - *enframman* : intégrer - *Ambroug Meur* : grande parade (défilé) - *strakal an daouarn* : applaudir - *freuz* : trouble, désordre - *argad* : attaque - *feuls* : violent (*feulster* : violence) - *e-keit-se* : pendant ce temps - *sevel ger* : protester - *bodañ* : rassembler - *isprefedti* : sous-préfecture (le préfixe *is* signifie "sous", "bas") - *banniel* : drapeau - *Bro Gembre* : Pays de Galles (Cymru) - *Kalaika* : Galice (à ne pas confondre avec *Galicia* = Galicie en Pologne) - *sioul* : tranquille - *lugan* : slogan - *koulz...ha* : aussi

indépendances/nac'h sentiñ page 12

bien...que - *kreisker (kreiz ker)* : centre-ville - *hent* : chemin, parcours - *divadeziañ* : débaptiser - *darvoud* : incident - *souezhus* : surprenant - *war un dro* : en même temps - *edon* : j'étais (position) - *brezel* : guerre - *roued* : filet, réseau - *merzout* : remarquer - *gloaz* : blessure - *keñveriañ* : comparer - *e-lec'h all* : par ailleurs - *dañvez* : sujet, thème, matière - *yac'h* : en bonne santé, serein - *luziadenn* : chose embrouillée - *pouezhus* : important - *pennad* : article - *tachenn* : terrain, domaine - *kennebet* : non plus - *rann* : partie - *a-hend all* : par contre, en revanche - *brasder* : grandeur (le suffixe *der* sert à composer des noms abstraits) - *kentoc'h* : plutôt - *mezhus* : honteux - *hervezomp* : selon nous (de *hervez* qui se conjugue comme *gant*) - *lzhadeg* : massacre (de *lzhañ* : tuer) - *sevel klemm* : porter plainte -

indépendances/nac'h sentiñ page 13

N'hor beus ket aon kennebeut lavarout eo Elzas ha Loren ur rann eus Bro Alamagn (dañvez ur pennad all, neuze!).

* A hend all ez eus tu en em c'houlenn piv eo "nostalgique" : frañsouilhared seurt Giovanelli p'emaint c'hoazh oc'h huñvreal eus brasder Bro C'Hall. Kentoc'h eo mezhus hervezomp ur "Place Alsace-Lorraine" war zouar Breizh pa soñjer en 250 000 breizhad kaset da lazhadeg veur ar Brezel 14-18. Kalz e vez komzet eus an anvioù-lec'h e Breizh; kalz ivez e vefe da lavarout a-zivout an anvioù-straed.

Tri miz warlerc'h komzoù Giovanelli e voe savet klemm a-enep dezhañ gant 26 emsaver abalamour d'an divruderezh bet lakaet warno.

Diwar ar c'hentañ gwel, sevel klemm dirak ar Justis gall a c'hellfe bezañ un displavar evit an emsaverien : se'zo goulen an eounded diganti, gortoz e teufe ar wirionez diouti. N'hon eus lez-varn broadel ebet, forzh penaos. Evelkent e talvez emichañs gwelloc'h kas GIOVANELLI dirak al lez-varn evit distabiataz anezhañ.

Ouzhpenn-se eo teodek Giovanelli hogen n'eo ket

kalonek-tre diwar e-seblant! Prest e oa da lavarout forzh petra ha padal e klaskas en em wareziñ gant an "immunité parlementaire". Hervez lezenn-ren ar Stad C'Hall, ne c'hell ket bezañ kaset un depute dirak al lez-varn e-doug m'emañ ar Parlamant o tiviz.

Koulskoude eo bet barnet an afer gant Tribunal Koreksionel Angers (hervez al lezenn, ne c'hell ket bezañ barnet un depute en e bastell-vro). Ar Prokolor a c'houlenne un tell-gastiz a 40 000 lur gall ha Yann CHOUCQ, breutaour an emsaverien, a c'houlenne 5 000 lur all digao evit peb stourmer.

D'ar 25 a viz mezheven e voe embannet ar varnedigezh gant an hevelep lez-varn : n'eo ket bet kavet kablus gantañ Giovanelli peogwir ne vefe tu ebet anavezout an dud a zo bet divrudet. Eo, n'eus nemet sellout ouzh ur skeudenn an diskuliadeg!

E Angers e vo barnet an afer-mañ en-dro. Met dirak lez-varn Galv ar wech-mañ. Keleier ho po war hor kelaouenn.

Forzh petra'vo ar varnedigezh, un dra a zo sklaer ganeomp : ar gollaboed a-vremañ a zo ar re a servij ar Stad C'Hall a-enep da lazhoù Pobl Vreizh.

divruderezh : diffamation - **diwar ar c'hentañ gwel** : de prime abord, à première vue, a priori - **displavar** : contradiction - **eeounded** : équité, justice - **gwirionezh** : vérité - **evelkent** : cependant - **talvezout** : valoir - **emichañs** : probablement, sans doute - **lezvarn** : tribunal - **ouzhpenn-se** : en outre, de plus - **teodek** : bavard, qui a la langue bien pendue (de **teod** : langue) - **kalonek** : courageux (de **kalon** : coeur) - **barnañ** : juger - **breutaour** : avocat - **tell-gastiz** : amende - **digaou** : dommages et intérêts - **embannañ** : émettre, publier - **barnedigezh** : verdict - **hevelep** : même (adjectif) - **kablus** : coupable - **anavezout** : connaître, reconnaître - **skeudenn** : photographie, image - **en dro** : de retour, à nouveau - **lezvarn galv** : cour d'appel - **lazhoù** : intérêts.

Résumé en français

Au mois d'août 1989, Jean GIOVANELLI, député PSF du Morbihan, réagissait violemment dans les journaux contre une manifestation. Au cours de celle-ci, quelques jours plus tôt, les manifestants avaient débaptisé la Place Alsace Lorraine de Lorient pour lui donner le nom de Jean Yves MEUDEDIC et Gilbert CABON, deux militants de l'A.R.B. alors emprisonnés.



Les propos de GIOVANELLI comparaient les manifestants aux collaborateurs de la seconde guerre mondiale. S'estimant diffamés, 26 militants ont porté plainte. Le Tribunal Correctionnel d'Angers a finalement relaxé le député considérant qu'il est impossible d'identifier les personnes diffamées. Contestant la validité de ce motif, les plaignants ont fait appel.

Gwenole BLOUIN

Coop Breizh

Librairie BREIZH

Tout ouvrage sur l'histoire de la Bretagne et des Pays Côtiers

également disques, revues, instruments de musique

17, rue de Penhoel - Rennes
(près de la place St Anne)
Tél. 99 79 01 67



Fédéralisme : les risques de l'impasse

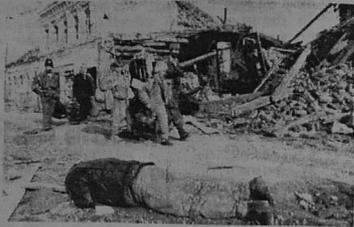
Le conflit armé en Yougoslavie doit, pour nous bretons, être la base d'une réflexion poussée. En effet, il n'est pas rare d'entendre ça et là des militants bretons rêver tout haut d'une France fédérale.

Les Serbes, en écrasant les Croates (et bientôt les Slovènes ?), nous montrent aujourd'hui comment un peuple, numériquement beaucoup plus important, peu faire fi de règles fédéralistes.

De même, et cela nous concerne au plus haut point, comment peut-on envisager une fédération viable entre un Peuple Breton de plus de 4 millions de personnes et un Peuple Français de 47 millions ? L'Histoire impérialiste de la France a apporté aux français une culture et une psychologie de type dominateur. D'ailleurs, à la veille du XXIème siècle, il est tragiquement risible de remarquer ces sursauts d'un autre âge d'un Empire Français qui ne sait plus quelle place il a dans le monde ! Lisez les médias français, c'est édifiant !

Les Bretons, par leurs traditions, leur héritage culturel et historique, leur forte activité commerciale et maritime, ont été habitués à l'ouverture sur le Monde et à l'attrait des autres cultures. Ils ont appris à envisager les relations mondiales, et donc européennes, avec optimisme et espoir. C'est pourquoi nous appréhendons l'Europe différemment.

La France cherche incontestablement à être l'élément dominateur de



Des habitants de Vukovar passant devant un cadavre alors qu'ils quittent leur ville détruite

l'espace européen, Napoléon est toujours présent dans le subconscient français.

Des peuples modernes et ouverts (pléonasme !) comme les Danois, les Hollandais et les Bretons auront donc à y faire face, les Bretons n'ayant pas, quant à eux, un état pour les défendre. Bref, l'Europe de demain ne doit pas être la Yougoslavie d'aujourd'hui !!!

Pour les indépendantistes bretons, parler d'une France fédérale est déjà une démarche désuète et caduque, le débat incontournable porte sur une éventuelle Confédération Européenne. Mais voilà, pour fédérer intelligemment, il faut que tous les éléments soient égaux entre eux. Tel n'est pas le cas à l'heure actuelle. Reprenons cette déclaration de Breiz Atao - nouvelle série, 1949 - :
Remarque pour les fédéralistes : on ne peut fédérer que des entités distinctes. Pour fédérer il faut avoir préalablement séparé. Donc, au travail !

La Nation Bretonne doit avoir sa place à la table

européenne, et pas celle du chien de la maison qui ronge les restes. La Confédération doit donc impérativement se faire sur la base "1 peuple = 1 voix", sinon l'Allemagne et la France imposeront leur volonté à tous, ce qui est inacceptable.

Indépendantistes bretons, nous sommes pourtant conscients qu'une confédération de la grande Europe est sans doute la solution moderne permettant d'éviter un émiettement en un nombre élevé de petits états indépendants tentés par une dérive autarcique (que nous qualifierons d'indépendance "classique"). Mais plutôt que la pérennité de l'écrasement national que nous subissons, et en l'absence de solution européenne réelle telle que nous la formulons, cette indépendance "classique" resterait LA solution. Car si la "mode" dans l'intelligentsia française est de se gausser de la balkanisation de l'Europe de l'Est, nous, Bretons, fustigeons les projet d'un

Monde des Empires qui mène nécessairement vers l'inhumain et niveleur vers le bas, bref un Ordre Mondial que n'auraient renié ni César, ni Alexandre, Charlemagne, Napoléon ou Hitler et qui, en définitive, n'est pas si "nouveau" que ça.

La Nation, telle que nous l'entendons, est la dimension réelle d'une communauté humaine. Ce sont donc les rapports et relations inter-communautés qu'il faut redéfinir pour le XXIème siècle.

Constatons que l'évolution du système capitaliste est loin d'aller dans un sens plus positif pour l'Humanité et ses communautés nationales que ne l'avait fait le système collectiviste.

Alan CORAUD

"il n'est de meilleur esclave que celui qui veut l'être... pour nous, la résistance est un devoir"



Abloen

indépendances/nac'h sentiñ page 17

Elections : un canton test dans le vignoble nantais

Quoi qu'il pense par ailleurs de l'électoratisme à tout crin, tout mouvement politique de libération nationale se doit de raisonner à un moment donné en termes de participation à des élections. Aussi pertinente que soit l'analyse, aussi viable que soit le projet, ils n'ont de sens que s'ils sont admis volontairement par toute ou partie de la population à laquelle ils sont destinés. Les indépendantistes bretons, comme tous ceux qui luttent pour ce qu'ils pensent être possible et juste, sont conscients de cet état de fait, tout comme ils sont conscients de l'avantage considérable que possède la classe politique française qui définit elle-même les règles du jeu.

UN ENVIRONNEMENT HISTORIQUE FAVORABLE

Nous sommes aussi conscients du fait que le mouvement national breton se trouve, en quelque sorte, à la croisée des chemins. Il y a aujourd'hui une situation historique qui ne se représentera peut-être pas avant longtemps. Historique, parce que l'évolution rapide et irréversible en Europe de l'Est et en Asie soviétique a placé le Monde entier devant l'incontournable réalité des nations ; historique parce que l'Europe, avec ce qu'elle suppose de mutations et de transformations, a indirectement habitué l'homme de la rue à négliger de plus en plus la prédominance étatique française ; historique enfin parce que la France, minée par une classe

politique incapable de retrouver la confiance de ses administrés, de plus en plus insignifiante au niveau international, inapte à gérer socialement, économiquement et politiquement l'échéance de 1993, n'a jamais été aussi faible.

Dès lors, on ne voit pas comment le mouvement national breton, qui depuis longtemps a avancé les notions de nation, d'Europe des Peuples, de développement économique et social harmonieux et raisonné, et qui depuis quelques temps se pose en seul recours contre les magouilles des politiques français en Bretagne (voir l'action de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Breton contre les déchets toxiques baladeurs en Cornouaille, contre les opérations immobilières douteuses à Nantes, la lutte des habitants de Trebeurden, etc...), pourrait refuser le défi et laisser passer l'occasion de confronter pacifiquement et "légalement" la France à la réalité nationale bretonne.

UN TEST EN VIGNOLE NANTAIS

Le Mouvement Indépendantiste Breton, comme toutes les autres organisations politiques bretonnes, a décidé qu'il était temps que le Peuple Breton commence à se prendre en charge lui-même. C'est pourquoi il sera lui aussi présent aux prochaines élections, non pas aux régionales, mais aux cantonales, et plus particulièrement dans le canton du LOROUX BOTTEREAU,

en vignoble nantais. L'élection dans ce canton fera office de test pour le mouvement national breton dans son ensemble, et ce à plusieurs titres.

DEPARTEMENT 44



Tout d'abord, il ne s'agit pas de se présenter dans une circonscription urbaine où la surenchère verbale et la superficialité des idées ont valeur de projet politique, mais dans le canton rural le plus important du Pays Nantais (avec quelques 18.000 habitants dont plus de 10% d'actifs agricoles directs), un canton qui, à l'image du reste de la Bretagne, dépend, pour plus de 55% de sa population active, du secteur primaire. Le milieu rural est sans aucun doute possible celui pour lequel le projet indépendantiste breton est susceptible d'apporter le plus de réponses concrètes, la façon dont nos analyses et propositions seront perçues par cette région de vignoble et de maraîchage (deux secteurs où l'on sait l'importance d'une image et d'une politique en prise avec la réalité quand on veut exporter dans le monde entier) sera donc un test grandeur nature pour notre démarche.

Il ne s'agit pas non plus de jeter dans l'arène un militant dévoué mais ignorant des réalités du terrain sur lequel il s'engage, c'est là tout le sens de cette candidature du Porte Parole du M.I.B., Alan CORAUD, qui s'il est connu par tous pour ses positions indépendantistes bretonnes, l'est aussi en tant que responsable agricole et associatif du canton et a qui, aux dernières élections, il ne manquait que quelques voix pour être conseiller municipal de sa commune.

Il ne s'agit pas, enfin, de mener une campagne irréaliste et pleine de démagogie locale, mais de placer toute une population devant ses responsabilités et ses énormes possibilités en lui montrant à quel point son présent et son avenir dépend de son degré de soumission à un cadre imposé par l'état français, et présenté par lui comme juste et inéluctable, et de sa capacité à gérer elle-même, chez elle, ses propres affaires.



C'est en montrant à nos compatriotes que nous sommes capables de penser et gérer leur vie quotidienne à travers des institutions qui sont proches d'eux (municipalités et conseils généraux) que nous leur prouverons que les indépendantistes sont aptes à leur proposer un avenir crédible et viable. En ce sens, cette élection sera particulièrement significative.

Morvan COARER



élections :

**SOUTENEZ FINANCIEREMENT
LES INDEPENDANTISTES**

envoyez vos dons à :
MIB
7 rue de la Barillerie
44000 NANTES

indépendances/nac'h sentiñ page 20

mesk divesk

UN TREC'H ALL EVIT DAZONT

Pelloc'h c'hoazh eo aet **DAZONT** (Unvaniezh Studerien Breizh) e dilennadegoù UFR (Unité de Formation et Recherche) e Skol Veur ROAZHON II - Villejean e deroù ar miz :

ISTOR : **DAZONT 51%**
UNEF id 33%
UNI 16%

LIZHIRI : **DAZONT 66%**
UNEF id 34%

LCE (Langues et Civilisations Etrangères, ar brezhoneg e barzh !) : **DAZONT 100%**

MEDALENNOU GWAD

Kentelioù en devez an Aotrou Jean GIOVANELLI, Maer ha kannad PSF er Mor-Bihan, da reiñ d'ar re all d'ar vroadelourien vreizhat. Ni, avat, ne roomp ket medalennoù d'ar re a oa bet o vrezeliñ a enep d'an Algerianed (1 000 000 aet da anaon e pad ar brezel a badas tost 8 vloaz). Pa teu ar C'Hallaoued da breg eus Gwirioù Mab-Den...

Le Peuple Corse n'a pas passé le printemps

D'ordinaire, nous ne portons qu'un oeil goguenard sur les remous qui agitent la classe politique française. Petits reculs, petites avancées, petites querelles puis compromis et consensus honteux disputent l'actualité aux mini et méga scandales. Pour les indépendantistes, les enjeux se situent ailleurs.

C'est pour cette seule raison que nous avons suivi avec attention les tractations autour du nouveau statut de la Corse et surtout autour de la notion de "Peuple Corse" proposée par le Projet Joxe.

Cet article ne traitera donc pas de politique étrangère à proprement parler. Nous ne nous attarderons pas sur les aspects spécifiquement corses du problème, comme les raisons qui ont incité le gouvernement français à avancer un tel statut. De même, nous laisserons volontairement de côté les conséquences que cette nouvelle donne implique pour le Mouvement National Corse.

Tout a commencé le 13 octobre 1988, quand à l'issue d'une session de réflexion sur la notion de Peuple Corse, l'Assemblée de Corse affirmait "l'existence d'une communauté historique et culturelle vivante regroupant les corses d'origine et les corses d'adoption, le Peuple Corse" (le M.R.G. avait voté contre). Cette reconnaissance par les institutions françaises, depuis longtemps le cheval de bataille d'une fraction importante du mouvement national corse, avait bien sûr provoqué une levée de bouclier dans la classe politique française. C'est cela qui a amené, 19 mois plus tard, cette même Assemblée de Corse à adopter une motion explicative qui rejetait "l'existence d'un peuple corse distinct du peuple français" (6 voix contre : les 3 autonomistes de l'U.P.C. et les 3 nationalistes de la Cuncolta).

Les tergiversations des politiciens français étaient loin de se terminer...

C'est ce que l'on allait pouvoir vérifier au cours des longs débats sur le projet Joxe. Le statut défendu par ce ministre de l'intérieur déclare les objectifs suivants : responsabiliser les élus, combler le retard économique (qui coûte cher à la France au titre de la continuité territoriale). Autre but probable mais inavoué : lâcher du lest face aux nationalistes.

UN STATUT ET UN ARTICLE

Ce statut contient concrètement un exécutif (Conseil Exécutif de Corse, émanant de l'Assemblée de Corse, composé d'un président assisté de 6 conseillers), 3 offices (développement agricole et rural, transports, eaux), refonte des listes électorales. Grande lacune, il ne contient pas de statut de langue officielle.

C'est déjà selon

indépendances/nac'h sentiñ page 21

certain observateurs, le statut le plus "décentralisé" de l'Histoire de "France", qui va sur certains points au delà de ce que la France était disposée à accorder à l'Algérie sous la IVème République. Cependant, c'est l'article 1 qui aura volé la vedette aux autres innovations. Il "garantit à la communauté vivante que constitue le PEUPLE CORSE, les droits à la préservation de son identité culturelle et à la défense de ses intérêts économiques et sociaux spécifiques". Par là même, la Corse devient une collectivité territoriale au même niveau que les T.O.M. : c'est le maximum qu'autorise la constitution française de 1958. En effet, par son article 74 elle prévoit "la prise en compte de leurs intérêts propres dans l'ensemble des intérêts de la République". Néanmoins, il n'avait jamais été question d'affirmer l'existence d'un peuple autre que le "Peuple Français".



C'est ce qui a provoqué un vent de panique hystérique assez risible dans la classe politique et la presse françaises, choquées par l'atteinte au principe fondamental sur lequel sont

bâties depuis 200 ans les institutions françaises : "l'unité et l'indivisibilité de la République".

Pour apaiser le débat, François Mitterrand est intervenu personnellement pour que la notion de "Peuple Corse" soit affublée de l'expression "composante du Peuple français". Ceci fait naître une contradiction qui vaut également pour la Bretagne : comment un peuple peut-il être la composante d'un autre peuple? C'est possible à une condition : accepter, concevoir qu'il existe des sous-peuples, des peuples mineurs, car le mot "peuple" n'a juridiquement de sens que par le droit à l'autodétermination.

"La formule du pouvoir français - peuple corse, composante du peuple français - est dérisoire et provocatrice sur le plan politique, incohérente sur le plan de son propre droit et méprisante à l'égard d'un Peuple que l'on décrit comme une sous-partie d'un autre", FLNC, le 16 novembre 1990.

C'est bien cette attitude qui a permis aux députés français de voter le statut du mois d'avril 1991. Non sans mal, toujours à cause de cet article 1 qui, même édulcoré, provoquait des nausées et des cauchemars à une bonne partie de l'hémicycle. Même si la droite a voté en grande majorité contre, il serait faux d'imaginer ici une reproduction du clivage droite/gauche qui d'ailleurs a de moins en moins de sens. En effet, les franchouillards les plus extrémistes du P.S.F., principalement de la mouvance Chevènementiste, ont fait le forcing pour que toute référence au "peuple corse" soit supprimée. Ils ne se sont ralliés qu'au nom de

la discipline de vote du groupe PS. Ce parti, toujours traumatisé par la mascarade du Congrès de Rennes, est obsédé par le spectre de l'éclatement.

Les neufs députés M.R.G. se sont abstenus sur le statut après avoir combattu "le peuple corse". On se souvient que dans les années 70, ce mouvement se réclamait l'avant-garde du "régionalisme". Ce qui à l'époque était bien peu est aujourd'hui totalement renié. De quoi donner à réfléchir à certains militants bretons qui s'acharnent toujours à vouloir faire de l'entrisme dans ce tremplin à ministres "d'ouverture" dans lequel ils n'ont pas leur place.

LE PEUPLE CORSE N'EXISTE PLUS

Ceci n'est qu'un très bref aperçu des discordances agitant la politique française. Philippe Marchand, nouveau ministre de l'intérieur - après la nomination de Joxe à la défense - avait alors déclaré le 4 avril : "si le désaccord subsiste entre nous, le Conseil Constitutionnel tranchera."

C'est ce qui s'est produit le 10 mai. S'ils ont accepté le statut (seulement 4 articles sur 85 contestés), ceux que l'on appelle "les sages" (sic) ont refusé la notion de "peuple corse, composante du peuple français".

On peut s'interroger au passage sur le caractère d'un état où un conseil de neuf membres (nommés par les Présidents de la République, de l'Assemblée Nationale et du Sénat) annule ce qu'ont décidé les représentants des



premiers intéressés (l'Assemblée de Corse) et les représentants de l'ensemble des "citoyens", c'est à dire le Parlement.

En définitive, la Corse ne pouvait pas forcer le passage car le Conseil Constitutionnel n'a pas voulu assouplir sa jurisprudence sans risquer de mettre en cause la crédibilité de son rôle : veiller au respect de la constitution. Or, comme l'affirme le F.L.N.C., "le pouvoir n'a pas voulu engager les procédures qui auraient permis que sa constitution reconnaisse l'existence de notre peuple". En effet, un état ne réforme pas sa constitution pour une infime partie de sa population et surtout pas sur un terrain aussi risqué. De plus, selon les Indépendantistes Corses de "A Chjama" (per l'Indipendenza e u Socialismu), "la constitution française, c'est la loi fondamentale du Peuple Français...on ne fonde pas un peuple avec la loi d'un autre peuple...un peuple colonisé n'accède pas à ses droits nationaux par le droit fondamental du Peuple qui le colonise". Les Indépendantistes n'ont pas vocation à réformer, c'est à dire améliorer, l'état français;

d'ailleurs, comment pourrions nous construire le rapport de force pour cela? Ce n'est pas là-dessus qu'il faut fonder nos espoirs.

LA BRETAGNE AUSSI...

Alors qu'il battait son plein sur la Corse, le débat s'est naturellement étendu à la Bretagne. Contagion à éviter côté français, opportunité à saisir côté breton, les deux chez les hybrides franco-bretons.

Ainsi, le Conseil Régional de la région dite "Bretagne" (4 départements, la "Bretagne du Nord") a adopté à l'unanimité au mois de novembre la résolution suivante :

"Le Conseil Régional de Bretagne (sic) a pris connaissance avec intérêt des projets législatifs tendant à accroître les prérogatives législatives des institutions régionales de la Corse... La Bretagne se définit elle-même par une géographie, une histoire et une culture qui fondent son identité et cimentent ses solidarités. Depuis trente ans, la Bretagne a inscrit cette identité dans une dynamique de développement partagé. La Bretagne aujourd'hui se définit dans des projets économiques, culturels et sociaux.

Le véritable enjeu, c'est de donner à notre région les pouvoirs et les moyens de réaliser ces projets. Le Conseil Régional souhaite être en mesure d'assumer l'intégralité de ses responsabilités par l'exercice de prérogatives et de libertés nouvelles conférées à ses institutions."



Changez le mot "région" par le mot "nation" et vous aurez une déclaration d'indépendance! Malgré cela, Pierre Le Treut, vice-président C.D.S. du Conseil Régional de B4 n'a pas tardé à préciser sur les ondes d'Europe 1 que, dans son esprit, il ne s'agissait nullement d'une demande d'autonomie pour la Bretagne. Nous le croyons d'autant plus volontiers que cette résolution ne fait aucune référence à l'intégrité territoriale de la Bretagne, encore que les termes "intégralité de ses responsabilités" et "prérogatives nouvelles" soient pour le moins ambigus. A ce sujet, l'accroissement des pouvoirs de la région B4 serait sans doute de nature à entériner le découpage administratif actuel. Le Baron Guichard a reconnu que le projet Joxe "contient beaucoup de bonnes mesures" qu'il souhaiterait voir étendues aux autres régions. Et pour cause, cela augmenterait considérablement sa main-mise sur l'avenir du Pays Nantais! (ce thème est trop vaste et trop important pour être développé dans cet article)

De plus, le Conseil Régional de B4 a préféré mettre en veilleuse la revendication de reconnaissance du Peuple Breton. Cela n'empêchera pas Jean Yves Cozan d'affirmer plus tard que "la notion de peuple breton, composante du peuple français, est une réalité". Député U.D.C. du Finistère, il aura été le seul de son groupe à voter pour le "Peuple Corse". Il joue également un rôle de plus en plus important dans la défense et le développement de la langue bretonne (Diwan, Parc d'Armorique, Conseil général 29,...) et est à l'origine de multiples initiatives pour la Bretagne. Cette attitude - dont nous ne doutons pas de la sincérité - n'est certainement pas en contradiction avec des ambitions personnelles, ce qui est révélateur de certaines évolutions dans le paysage politique et social breton.

L'Emsav - mouvement national breton - a lui aussi cherché en toute logique à saisir la balle au bond. C'est bien sûr un moment opportun, que renforce les déclarations d'indépendance à l'Est, pour mener une action sur l'opinion publique. Les affiches, tracts, communiqués, articles et colifichets (comme le pin's de Skol an Emsav "Breizh ur Bobl") se sont multipliés sur ce thème. Toutefois, l'erreur à éviter serait d'affirmer que le Peuple Breton existe parce que le Peuple Corse est (était!) reconnu. Cela équivaldrait à prendre la loi française comme référence alors que le Peuple Breton existe par rapport à lui-même (histoire, langue, territoire, économie et autres critères qui fondent la Nation Bretonne).

Nous avons à faire avec

un précédent qui fait que le thème du "Peuple Breton" sera plus facile à aborder dans l'avenir, ce qui est loin d'être négligeable, mais ne saurait constituer une fin en soi. Là encore, c'est du P.S.F. qu'il faudra se méfier le plus. Ce thème peut leur servir, par exemple, à créer des divisions dans la droite au sein du Conseil Régional de B4 ou des Conseils Généraux, leur laissant ainsi le champ libre pour appliquer une politique anti-bretonne. Son usage peut également se révéler payant sur le plan de la démagogie. Ne nous laissons pas bercer par de belles paroles, en mars 1981, déjà, le P.S.F. demandait à ce "que l'on prenne en compte les intérêts du Peuple Breton" (manifeste régional pour une autre Bretagne, éditorial de Louis Le Pensec!). Nous en connaissons les résultats aujourd'hui.



Louis Le Pensec

En fait, ce qui produit l'ambiguïté et permet la confusion, c'est la pluralité des sens du mot "peuple" et la diversité contradictoire des usages qui en sont faits. La démarche à suivre nous est suggérée par les Indépendantistes Corses de "A Chjama" :

"C'est parce que la notion de "Peuple Corse" devient l'objet de tous les opportunistes, que nous devons avancer le mot d'ordre de RECONNAISSANCE DE LA NATION CORSE et du droit pour cette nation à disposer d'elle-même."

Gwenole BLOUIN

| | |
|--|---|
| De nombreux médias ont fait la tournée des périphéries de l'Hexagone pour recueillir des témoignages. Ainsi des reporters de la chaîne de télévision "la 5" après être tombés sur des alsaciens bien timorés (ne généralisons pas) se sont rendus en Bretagne. Even Vallérie, au nom de DAZONT, a fait le choix de faire passer un message clair et accessible à tous. Pour banaliser l'application du terme nation à la | Bretagne, il a fait référence au tournoi de rugby des 5 nations, par lequel d'autres nations sont reconnues comme telles. En bon journalistes, les reporters de "la 5" ont cherché des interlocuteurs pour avoir une version contradictoire. Ils ont failli ne pas trouver, le PS et le RPR s'étant piteusement débinés! Ils ont du se contenter du Front National. |
|--|---|

Voici un échantillon -il faut bien rigoler un peu- des perles relevées dans la presse sur le sujet :

* Depuis ma naissance, je suis persuadé que la France n'est pas un pays comme les autres parcequ'elle ne comporte pas des peuples mais un seul peuple.
Emile Zuccarelli (MRG)

* Demain les socialistes parleront-ils du peuple arabe, composante du peuple français?
Carl Lang (FN)

* Un français a une langue, une histoire, une nationalité, on peut devenir français. Comment peut-on devenir corse?
Charles Millon (UDF)

* Si l'article 1er est adopté, la voie de l'autodétermination sera ouverte et la Corse demandera son indépendance... Déjà la Bretagne, le Pays Basque souhaitent cette même indépendance!
Pierre Hazeaud (RPR)

* Personne ici n'arrive vraiment

à avaler le Peuple Corse
François d'Aubert (UDF-PR)

* Les Corses n'ont aucun droit à se revendiquer comme peuple plus que les Franciliens ou les Charentais-maritimes
Georges Benedetti (PS)

* L'état d'urgence doit être décrété avant que l'on capitule en Corse comme on l'a fait en Nouvelle Calédonie
Michel Poniatowski (PR)

* De cette file qui a donné, depuis deux siècles, des empereurs à la France et des cardinaux à Rome, des ministres et des cadres à la République et qui a fait l'Empire Français, le Général de Gaulle disait qu'elle était au premier rang quand se dessinait une grande entreprise nationale... Aujourd'hui les responsables de l'état bornent leur ambition pour elle à lui consentir un statut polynésien et peut être un avenir

...sicilien!
Pauvre France!
Nicolas Alfonsi (apparenté PS)



EXPLORATEUR

Un habitué de cette rubrique, J.P.Chevènement, déclare que dans le processus de fondation de la "Jeune Gauche", il est à la recherche de "patriotes français modernes"... où va-t-il chercher cette vocation d'explorateur?



DICTIONNAIRE

Lors de son voyage en URSS, un journaliste demande à J. CHIRAC s'il pense que Boris YELTSIN est populiste. "Je ne sais pas ce que ce mot veut dire" répond J.C.. Qu'il regarde dans le dictionnaire.



SOYONS SPECIFIQUES

La France est championne du monde toute catégorie du droit des peuples à disposer d'eux mêmes, mais à une condition : il faut être spécifiques ! Elle a accordé un statut particulier à la Corse, pourquoi pas à la Bretagne? Et bien parce que la Corse, elle au moins, est spécifique puisque c'est une île! La France a reconnu l'indépendance des Pays Baltes, pourquoi pas celle de la Slovénie? Et bien parce que les Pays Baltes, eux au moins, sont spécifiques! La France n'a jamais rompu les relations diplomatiques! Peut-être que, lorsque vous lirez ce numéro, la France aura - face à la pression des rapports de forces - reconnu l'indépendance de l'Ukraine. Pourquoi donc? Parce que l'Ukraine est spécifique, elle a toujours conservé sa représentation à l'ONU. La Bretagne finira bien un jour aussi par se faire reconnaître spécifique.



"AR BED KELTIK"
- 2 rue Gradlon - 29000 QUIMPER - tél: 98 95 42 82
- Boulevard Clémenceau - 29200 BREST - tél: 98 44 05 38
- 50 rue du Port - 56100 LORIENT - tél: 97 21 71 16



TOUS LES LIVRES SUR LA BRETAGNE, L'IRLANDE, L'ECOSSE, ETC... DISQUES CELTIQUES



VELOCYPEDELOIRIENS

On arrive a croire par moments que les journalistes de Ouest-France touchent une prime (de risque?) lorsqu'ils glissent sous leur plume un cadeau à la propagande guichardienne pour les Pêhideoares.

Ainsi, on peut lire en dernière page de l'édition de Nantes d'O.F. du 17 juillet la phrase suivante dans le reportage sur le Tour de 'France' concernant l'étape Quimper-Saint Herblain : dans quelques kilomètres, le Tour va définitivement quitter la Bretagne et entrer en Loire-Atlantique.

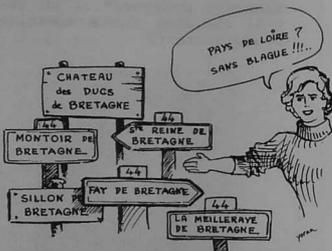
Une fois de plus, c'est la mauvaise foi et le ridicule qui sont au rendez-vous car les cyclistes, avant d'arriver à Saint Herblain (au sillon de Bretagne), seront passés à la hauteur de Sainte Reine de Bretagne, Fay de Bretagne, le Temple de Bretagne et Vigneux de Bretagne...



AN ORIENT

IL Y A CRIME ET CRIME

LE PEN a soumis l'idée d'un Nuremberg destiné à juger les crimes du stalinisme. Dans ce cas, pourquoi pas un tribunal pour juger les criminels de guerre français (Afrique, Indochine, Kanaky, Bretagne...)? La différence est que les crimes de guerre français sont, au même titre que les fausses factures, amnistiés.



LORIENT EXPRESS

Le ministère français de la Culture a généreusement accordé, cette année, une subvention au Festival Interceltique de LORIENT.

La somme mirobolante allouée à cette manifestation internationale unique en son genre - 50 000 Francs - a provoqué un immense éclat de rire en Bretagne, et a été affectée à la réalisation... d'une portion de trottoir!

De là à dire que la culture française n'est bonne qu'à faire le trottoir, il y a un pas que nous ne voudrions surtout pas franchir.

PARA DU TONNERRE

Sept paras français de Toulouse ont été inculpés de viols et coups et blessures sur deux appelés. Le colonel de la base a estimé que "ce type de brimades se passe dans toutes les collectivités". Admirez au passage la haute moralité de l'armée française et surtout... ne laissez pas vos nourrissons dormir à la crèche, surveillez vos enfants au collège et évitez les réunions de conseils municipaux, ce sont des collectivités!



mesk divesk

E KOUN YUNERIEN IWERZHON

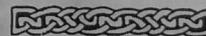
Bodet oa bet etre 100 den (hervez Ouest France) ha 200 den (Hervez Le Télégramme) en Oriant d'ar Gwener 9 a viz eost. Galvet oant bet da zont gant ar strollad "Solidarité Irlande", strolladoù breizhek (Emgann, SAB, UDB, MIB, Dalc'homp soñj) ha strolladoù gall (Fédération Anarchiste, ICR). Graet oa bet prezegennoù da enoriñ an dek stourmer bet ast da anaon en toullbac'h saoz Long Kesh. Deut oa da gemer perzh el lidadenn tri ezel eus Kuzul-Kêr An Oriant ha daou zen eus burev Unvaniezh Lec'hel ar CGT

Brèves

LA MEMOIRE A DEUX FACES

La ville de Nantes a célébré au mois d'octobre de cette année le cinquanteaire de la fusillade des "Cinquante Otages". Il y a en effet cinquante ans, le 22 octobre 1941, cinquante otages étaient fusillés par l'armée allemande en représailles à l'exécution deux jours plus tôt du Feldkommandant HOTZ par un membre du PCF agissant pour le compte de son parti.

En 1950, à Choddoc au Sud du Vietnam, le colonel CHANSON est exécuté par un patriote. Cinquante otages furent exécutés en représailles...



EDF : propagande fallacieuse

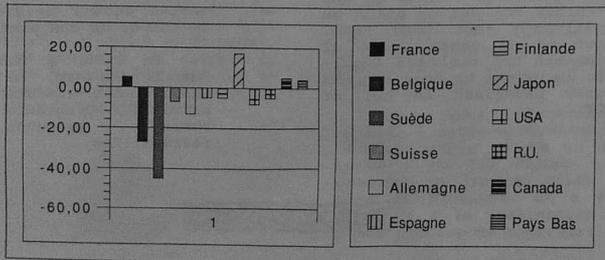
L'encart publicitaire que nous reproduisons est un échantillon de l'offensive médiatique d'EDF sur le nucléaire. Vous avez certainement remarqué ces annonces dans les quotidiens et magazines français. Celui-ci provient d'ailleurs du "POINT" qui, par ailleurs, cherche à se placer sur les sensibilités écologiques en lançant notamment un appel pour sauver la Pointe du Raz. Il y a un peu plus de 10 ans - alors que le site de PLOGOFF était en pleine ébullition - cela aurait fait désordre...

Ainsi, alors que les gens sont de plus en plus concernés par l'écologie et l'environnement (ce dont il faut se féliciter), les services de communication d'EDF, qui n'hésitent pas à dépenser 280 millions de francs par an - sans doute pour faire admettre l'existence de 7 à 8 tranches inutiles - poursuivent un objectif bien précis : faire croire que le nucléaire est indispensable, irremplaçable, incontournable.

"Aujourd'hui, 75 % de l'électricité est nucléaire". On se garde bien de dire où ! C'est la France qui détient le record du monde du taux de pénétration nucléaire dans la production d'électricité. Il faut, par exemple, comparer ces 75 % aux 18 % de moyenne dans l'O.C.D.E., c'est à dire

les pays d'économie développée de marché d'Europe. En Europe de l'Ouest, abstraction faite de la France, le nucléaire ne répond qu'à 8,8 % des besoins (1989) alors qu'en France 15 % de l'énergie consommée vient du nucléaire (et non pas 30 %).

Et qui plus est, la France se retrouve bien seule dans son acharnement pour le nucléaire (voir encart "le nucléaire dans le monde"). L'Allemagne développe l'énergie éolienne, de même que la Belgique, les Pays-Bas ou le Danemark, alors que la France n'entreprend aucune étude sérieuse, dépassant le stade de la recherche en laboratoire, sur les énergies renouvelables.



évolution de la part du nucléaire (%) dans la production d'électricité dans les vingt ans à venir (prévisions de l'OCDE ne prenant pas en compte l'ensemble des moratoires)

Pourtant, le nucléaire est-à
 Là, sous la lumière qu'on tamise.
 Là, entre chaque note de musique.
 Dans le ronronnement familial
 de la machine à laver. Derrière la T.V.
 Même là, dans nos petits plats.
 Dans chacun de nos gestes quotidiens,
 le nucléaire est là. Car, aujourd'hui,
 c'est le nucléaire qui couvre
 plus des 3/4 de nos besoins en électricité.
 C'est le nucléaire qui nous met à l'abri
 des caprices et des marées et
 de l'actualité. C'est le nucléaire enfin,
 qui nous permet de ne pas manquer
 de cette électricité dont on ne saurait plus
 se passer. Et ce bien-être,
 cette autonomie et cette sérénité-là
 c'est à EDF qu'on les doit.



Aujourd'hui, 75% de l'électricité est nucléaire.

Les autres pays d'Europe Occidentale ralentissent considérablement ou renonce purement et simplement à leurs programmes électro-nucléaires. Nucléaire civil et militaire étant intimement liés, l'effondrement du bloc

de l'Est, et donc de la menace que celui-ci pouvait constituer, conduit les pays d'Europe de l'Ouest à démanteler leurs installations nucléaires, qu'elles soient civiles ou à usage militaire. Seule la France, fidèle à elle-même, s'obstine à suivre un chemin dont tout le monde s'accorde à dire qu'il s'agit d'une impasse.

Tout danger est-il pour autant écarté? Pas celui que présente toute centrale nucléaire, en tout cas. Qui a oublié l'accident de Tchernobyl? Certains répondent à cela en évoquant la sécurité des centrales françaises qui serait due à une supériorité technologique française qui, nous le craignons, n'existe que dans leur imagination; c'est ainsi que les réacteurs français sont parmi les moins performants du Monde et que la France est, après l'Inde, l'Afrique du Sud et le Pakistan, le pays où le nombre d'arrêts non programmés par réacteur et par an est le plus important (5, c'est à dire 6 fois plus qu'en Finlande!). Qu'il est glorifiant de se croire meilleurs que tous les Américains, Anglais, Allemands et Soviétiques réunis!

Que dire alors de l'autre accident de Three Miles Island aux Etats-Unis?

Mais alors, quel avantage peut donc bien présenter le nucléaire? Un prix de revient incomparable? Vous n'y êtes pas! En fait le nucléaire est une source d'énergie extrêmement coûteuse. A elle seule, EDF est aussi endettée que l'Algérie ou le Venezuela; alors, si le nucléaire était rentable, cela se saurait!

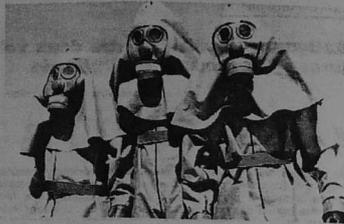
Cependant, le lobby nucléocrate français ne désarme pas. Il invoque l'effet de serre alors que les centrales thermiques classiques en sont bien moins responsables que les voitures, les techniques d'agriculture, l'industrie chimique ou les chauffages individuels et collectifs. Autre argument des pronucléaires français : la

pénurie de pétrole liée à la guerre du golfe. cela ne tient pas davantage la route, vous vous en doutez. L'approvisionnement en pétrole est très peu, voire pas du tout, affecté par cette affaire, seul le prix des productions futures prévues à fluctué. D'ailleurs, il faut de moins en moins de pétrole pour produire de l'électricité.

La vérité est toute autre. Piégée par la spirale de son endettement (226 milliards de francs), EDF cherche à produire, produire pour exporter de plus en plus d'électricité nucléaire, vers l'Allemagne ou la Grande-Bretagne notamment. Cercle vicieux infernal pour lequel le marché unique de 1993 (libre circulation des marchandises) n'est qu'un alibi boiteux.

Un autre scénario se pointe à l'horizon. Cette propagande d'EDF est une contribution à la préparation de l'opinion publique. Par exemple, dans la logique commerciale d'EDF, la centrale du CARNET est plausible. La déclaration d'utilité publique (sic) lui donnant le feu vert est valable jusqu'en 1993. EDF continue d'ailleurs à acheter des terrains autour du site concerné (il ne lui manque que six hectares sur les 126 du site). D'ailleurs, Jean AUGE, responsable régional d'EDF ne déclarait-il pas il y a quelques jours : "le site continue à nous intéresser, mais aucune décision n'est prise concernant la date de début des travaux." Ce qui montre quand même que si la date n'est pas fixée, il est prévu de les commencer...

Si EDF devait revenir à la charge en Bretagne, et en ce qui concerne LE CARNET



cela pourrait arriver dans 2 ans à 2 ans $\frac{1}{2}$, nous devons y être préparés. Il faudra entreprendre un lourd effort d'information, tant l'obscurantisme en la matière est savamment entretenu. Nous aurons en face de nous les grands partis politiques français (raison de plus!) avec, en prime, une CGT farouchement pronucléaire, majoritaire à EDF; les bureaucrates de cette centrale (syndicale cette fois) tiennent à leurs places. Nous devons aussi composer avec les antinucléaires de l'Emsav ou en dehors de l'Emsav, comme les Verts en proie à de nombreuses contradictions et oppositions avec le mouvement "Génération Ecologie" de Brice Lalonde, plus ou moins inféodé au PS.

Quoiqu'il arrive, nous nous souviendrons qu'il y a dix ans et plus, le pouvoir français à reculé partout en Bretagne (Le Pellerin, Plogoff, Le Carnet, Erdeven, Saint Jean du Doigt, etc...). Notre détermination n'a pas reculé d'un pouce, bien au contraire.

Gwenole BLOUIN
Morvan COARER

LE NUCLEAIRE DANS LE MONDE

à titre d'exemple nous décrivons ici l'état du nucléaire dans différents pays du Monde:

USA : pas une seule commande en 20 ans et 118 commandes annulées.

URSS : une trentaine de tranches annulées.

ALLEMAGNE : aucune commande depuis 15 ans, suspension de la construction de 5 nouveaux réacteurs et arrêt définitif des 4 centrales de l'Est.

ROYAUME UNI : moratoire jusqu'en 1994 avant décision d'arrêt ou de poursuite du programme nucléaire.

SUISSE : moratoire de 10 ans.

YUGOSLAVIE : moratoire jusqu'en l'an 2000.

PAYS BAS : moratoire pour une durée indéfinie.

POLOGNE : arrêt du programme jusqu'en l'an 2000.

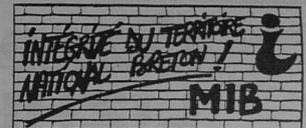
AUTRICHE : abandon total du nucléaire.

SUEDE : arrêt progressif des réacteurs programmé sur 20 ans.

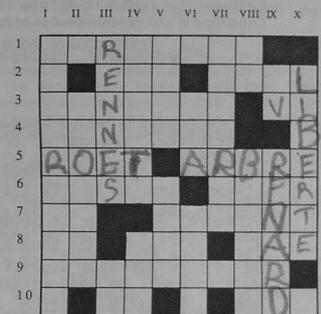
ITALIE : arrêt des centrales.

GRECE : refus de s'engager dans un programme nucléaire.

BELGIQUE : arrêt de la poursuite du programme nucléaire.



mots croisés

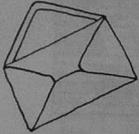


Verticalement : I condition nécessaire pour l'indépendance. II parsemer d'étoiles. III capitale de la Bretagne - signal qu'attend le para. IV énumère monotone - organisation pour la récupération de la langue. V vous en trouverez certainement un dans le golfe du Morbihan - la Bretagne, sous domination française, n'y ressemble pas. VI organisation antillaise armée contre la France inversée - la puissance ennemie de la France en est une potentielle pour nous. VII c'est la consigne que nous vous donnons. VIII sens (bzig) - ce que les journaux français font souvent avec l'information ou nos communiqués. IX groupe de rock breton - dans notre stratégie nous devons être rusés comme cet animal. X nous nous battons pour celle de la Bretagne

Horizontalement : 1 DAZONT est celui des lycéens et des étudiants. 2 ange (bzig) - l'un contre l'autre. 3 station balnéaire du golfe du Morbihan - oeuf (bzig). 4 réservé. 5 donné (bzig) - pousse dans la forêt. 6 notre lutte ne l'est pas - aigle (bzig). 7 organisation armée catalane (abréviation) - avenir (bzig). 8 voyelles - héros biblique - défi (bzig). 9 ce qu'il faut faire pour qu'un combat soit efficace. 10 coule en Sibérie - cet état a cessé de vivre l'année dernière.

note : (bzig) = en breton

REJOIGNEZ-NOUS !



Courrier des Lecteurs

LIZHIRI AL LENNERIEU



Ce courrier des lecteurs est certes un peu spécial par sa longueur et le sujet qu'il aborde, mais nous avons pensé que cela pourrait être l'occasion d'ouvrir un débat avec nos lecteurs. A vous d'en juger.



REFLEXIONS POUR UNE CONSTITUTION BRETONNE

La **DEMOCRATIE** s'avère souvent inopérante dans tous les domaines d'activités. Lorsqu'un problème surgit, pour le résoudre, l'estomper ou l'évacuer, on crée une Commission, et mieux encore, un Conseil ou un Comité. Ainsi chacun se défoule et a l'impression, ou plutôt l'illusion de posséder tout ou partie du pouvoir décisionnaire et d'influer sur les faits. Sans plus attendre, un groupe de personnes, soucieuses de modifier le cours des choses, a décidé de soumettre au peuple Breton, une base de réflexion, en demandant à chacun de participer à son élaboration, en faisant part des suggestions concernant son domaine d'activité ou d'intérêt. En nous adressant à chaque Breton pour créer par la base, dans son intérêt direct, nous voulons appliquer les fondements de la **DEMOCRATIE**.

Les statuts juridiques de la Bretagne sont basés sur le principe que les décisions sont prises au niveau le plus bas.

ELECTIONS : 1er niveau - MUNICIPAL.

Des comités de quartiers se constituent pour choisir le ou les candidats de leur quartier aux élections municipales. Chaque citoyen d'origine ou résidant dans la commune depuis au moins un an à la date des élections, peut se porter candidat auprès du comité de quartier. Il doit être né de parents Bretons. L'étiquette politique est interdite aux candidats et les listes de partis politiques ne sont pas admises. Toute campagne électorale est interdite par voie de médias. La liste des candidats est envoyée aux électeurs à la clôture de l'inscription, au moins 15 jours avant la date de l'élection. Le nombre d'élus pour la première élection est fixé à 1 élu pour 100 habitants. Ce nombre est ensuite déterminé par les élus pour les élections suivantes, il peut être variable d'une commune à une autre. (Ceci peut être déterminé par voie de référendum). Les fonctionnaires ainsi que les militaires ne peuvent être ni candidats, ni électeurs. Les conseillers élisent leur maire et ses adjoints. Ils procèdent aussi à la désignation des représentants de la commune au niveau cantonal. La fréquence des sessions est déterminée par chaque Conseil. La durée du mandat

SKRIVIT DEOMP

indépendances/nac'h sentiñ page 34

est de cinq ans.

NIVEAU 2 - Le niveau cantonal peut agglomérer un ou plusieurs cantons actuels. Son Assemblée est composée de deux représentants désignés par chaque municipalité. Ils statuent sur les affaires intercommunales et désignent à leur tour les membres à l'Assemblée de Pays.

NIVEAU 3 - Chaque Conseil de Pays (un Pays représente une région ayant des affinités particulières) est composée des deux délégués de chaque niveau cantonal. Il désigne à son tour les deux délégués choisis parmi ses membres à l'Assemblée des Etats.

NIVEAU 4 - Chacun des 9 Etats de Bretagne est aussi autonome que les formations déjà décrites. Il délègue trois représentants au Parlement de Bretagne, ce qui donne 27 membres.

NIVEAU 5 - Le Parlement de Bretagne recherche la meilleure formule pour être représenté aux instances internationales par un pays de tutelle pour représenter la Bretagne, aussi bien sur les plans de la monnaie et de sa représentation dans la CEE, avec un statut équivalent à celui de Jersey. Ce pays de tutelle pourrait bien être la France ou la Grande-Bretagne, plus libérale.

STRUCTURES ECONOMIQUES FONDAMENTALES.

AGRICULTURE : Le système actuel concernant l'agriculture est tout à fait à l'inverse de l'intérêt de la paysannerie et de l'agriculture. Les Chambres d'agriculture agencées et dirigées par des fonctionnaires incompetents qui font appel à des conseillers agricoles ignares, sont la représentation parfaite des complices des profiteurs du travail du paysan. Autre organisme outrancier à supprimer est la SBAFER. La structuration de l'agriculture devrait être confiée à la compétence des notaires. Les associations foncières devraient être surveillées lorsqu'il s'agit de levées de taxes auprès des nos membres. Les marchés agricoles doivent être libres. Les coopératives agricoles doivent être des organismes créés par les gouvernements municipaux. Elles doivent trouver à leurs coopérateurs des débouchés par l'intermédiaire du Ministère de l'Agriculture qui n'aura, par ailleurs, aucun pouvoir d'imposer des membres quelconques aux agriculteurs. Les éleveurs auraient la liberté de produire les géniteurs de leur choix, les volailles de leur choix. L'élevage hors sol serait permis à tout cultivateur en mesure de produire sur ses propres terres au moins les deux tiers de l'alimentation des animaux, y compris les volailles qu'il élève. Le gouvernement municipal doit être seul compétent pour l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. Comme il collecte la quasi totalité des impôts, il a les moyens financiers d'assurer la mise en place des jeunes, mais aussi celui de contrôler les dépenses pour, qu'à l'inverse de leurs pères, ils ne tombent pas dans la mégalomanie. La taille normale pour une ferme rentable, pour être exploitée par une famille, sans excès de matériel, sera favorisée par un abattement important des impôts et charges. Les charges patronales seront largement réduites pour les cultivateurs employant un ouvrier agricole. Des primes sur la production pourront être accordées aux non pollueurs et à ceux qui restaureront le patrimoine ancien. Ces

ECRIVEZ - NOUS

indépendances/nac'h sentiñ page

sommes seront prélevées sur les droits de douane, sur les produits destinés à l'agriculture et à l'élevage. La transformation des produits agricoles doit se faire dans la limite de l'Etat où ses produits seront générés, à moins que cet Etat n'ait pas créé l'infrastructure appropriée. Les porteurs de parts de l'industrie agro-alimentaire doivent être d'abord des agriculteurs.

ROLE DU GOUVERNEMENT DES ETATS :

- Politique douanière et commerciale extérieure.
- Politique étrangère et diplomatie.
- Services postaux et de communication.
- Réglementation de la pêche et protection de l'écologie.

Les prérogatives des Etats peuvent être nullifiées sur décision de la Cour Suprême dont dépend la Cour des Comptes. Le gouvernement donne un cadre et anime. Il décide de la quote-part du budget à verser au pays de tutelle. La Cour Suprême est indépendante de tout pouvoir politique. Elle arbitre les différends qui pourraient survenir entre les différents gouvernements à tous les niveaux. Elle est garante des droits et libertés des individus. Elle veille à ce que les lois adoptées par les différents gouvernements ne soient pas en contradiction avec la Constitution.

L'ENSEIGNEMENT : l'enseignement de base est obligatoire dans le primaire. L'électronique en est exclu jusqu'à l'âge de 13 ans. Le choix de l'école est laissé aux parents. Les écoles sont administrées conjointement par les parents et les municipalités. Les éducateurs sont recrutés par voie de concours et révocables suivant des critères de compétence. Des écoles existent également en secondaire, technique et des universités. Les écoles d'agriculture sont gérées par des agriculteurs et les enseignants doivent avoir une activité agricole. Ils doivent être, en outre, accrédités par une université agricole dans laquelle toutes les techniques traditionnelles, biologiques et bio-dynamiques aient été enseignées.

RADIO ET TELEVISIONS : Les radios et télévisions ne sont pas un monopole d'Etat. Aucune redevance ne doit être perçue par les radios et télévisions. Elles sont libres. Les gouvernements de pays exercent un contrôle au niveau de la publicité et une censure sur les films de violence et de pornographie.

COMMERCE : Les Chambres de Commerce et d'Industrie doivent dépendre directement des gouvernements d'arrondissements (pays). Elles sont des organismes de gestion du bien public et ne doivent pas sombrer, comme c'est le cas, dans la mégalomanie. Le commerce de détail et l'artisanat sont limités à une dimension familiale. Le personnel autorisé est de quatre membres au maximum, incluant le propriétaire du fond et son épouse, si celle-ci travaille avec son mari. Des facilités fiscales importantes sont accordées au commerce de détail et à l'artisanat. Les investissements étrangers sont interdits dans ces deux branches d'activité ainsi que dans l'agriculture et la pêche et toute industrie touchant l'artisanat, la pêche et l'agriculture. La libre concurrence ne permet pas de vendre en-dessous d'une marge fixée par une délégation gouvernementale au commerce. Le commerce de détail ne peut se pratiquer par des succursales.

FONCTIONNEMENT : Les fonctionnaires sont recrutés dans la commune au niveau communal, ils doivent être Bretons. Leur nombre doit être réduit au strict minimum pour assurer la bonne marche des institutions et ne peut grever le budget. Les fonctionnaires aux autres niveaux doivent être Bretons, ils sont recrutés par voie de concours. Tous les fonctionnaires sont révocables.

SYSTEME DE RETRAITE : La cotisation de retraite vieillesse est d'un montant unique. Les sommes collectées sont administrées par le système de capitalisation et le montant de cette retraite est la même pour tous. Il peut souscrire à une retraite complémentaire.

ASSURANCE MALADIE : L'assurance maladie est obligatoire. Elle peut être souscrite auprès d'une compagnie d'assurances. Un montant minimum est exigé. Les frais médicaux sont remboursés par la compagnie d'assurances. Elle peut exiger un examen préalable par un médecin désigné par la Cour des Affaires Sociales, pour éviter les abus. Un montant minimum des cotisations est prévu. Diverses formes d'assurances peuvent être souscrites. Médecins et pharmaciens sont payés par le malade, ensuite remboursé par la Compagnie d'assurances suivant le plan adopté.

ALLOCATIONS FAMILIALES : Les allocations familiales d'un montant égal pour chaque enfant est versé aux familles jusqu'au troisième enfant pour les mères au foyer ou occupant un travail à mi-temps. Elles sont supprimées aux femmes travaillant à plein temps et au-delà du troisième enfant, compte-tenu de la surpopulation mondiale et de la pollution qui en découle, et compte-tenu des facilités de contraception. L'allocation est versée aux veuves et divorcées, même occupant un emploi à plein temps.

ASSURANCE TRAVAIL : L'assurance chômage est remplacée par un fond d'assurance travail. Un chômeur recevra une somme permettant de vivre, s'il consent à travailler sur un chantier public. Le montant de son allocation sera déterminée suivant le rendement obtenu, afin de supprimer les abus.

FERMES DE RETRAITE : Les maisons de retraite sont en zones rurales. Toutes dans des fermes communales ou cantonales. Les personnes les moins débilés participent aux menus travaux. Les personnes débilés sont entretenues par la municipalité dont elles font parties.

René VAILLANT



SKRIVIT DEOMP

indépendances/nac'h sentiñ page 36

ECRIVEZ - NOUS

indépendances/nac'h sentiñ page 37

Nous nous limiterons (pour l'instant) à quelques remarques :

il est évident que le futur état breton devra (comme l'Estonie actuellement) se doter d'un code de la nationalité. Cette question n'est pas encore pleinement à l'ordre du jour, mais il est peut être utile d'y réfléchir dès à présent. L'exigence qu'un candidat doive être né de parents bretons nous paraît sujette à caution.

de même, nous comprenons mal l'interdiction d'étiquette politique et de campagne. Que les électeurs sachent à qui ils ont affaire et qu'ils soient informés sur les projets des candidats nous semble être une condition minimum pour une vie réellement démocratique, même si nous souhaiterions ne pas reproduire en Bretagne le débat politique tel qu'il existe dans l'Hexagone.

il ne nous paraît pas juste non plus d'exclure les fonctionnaires de la vie civique.

L'idée d'instaurer les neufs États, s'il s'agit bien des neufs évêchés, est peut-être séduisante, mais elle ignore le fait que la Bretagne a incontestablement évolué et est devenue un pays différent. Bien sûr, le département, création de la France, est également inadapté à la réalité bretonne et voué à disparaître. Il présente tout de même l'avantage d'être une entité de superficie et de population comparables. Ceci n'est pas le cas des évêchés historiques, les auteurs du document que nous présentons mettraient au même niveau de représentativité (au Parlement par exemple) le Pays Nantais (1/4 de la population bretonne) et l'ancien évêché de Dol. En revanche, ni les évêchés, ni les départements ne tiennent compte de réalités économiques et

humaines forgées par l'Histoire de Bretagne, comme par exemple le Pays de Redon. Les régions de l'INSEE - au nombre d'une vingtaine - pourraient constituer une base de réflexion intéressante. Pour cela, ayons confiance dans l'avenir et dans la capacité du Peuple Breton à se reprendre en main.

nous saisissons mal la nécessité d'un Etat de tutelle. De nombreux états de la CEE ont une taille inférieure ou égale à celle de la Bretagne sans qu'il leur soit nécessaire de confier une partie de leur souveraineté à un état de tutelle en plus de l'abandon des prérogatives que sous-entend l'adhésion à la CEE. N'est-ce pas là craindre, en fait, la prise de responsabilités qu'implique l'indépendance?



SKRIVIT DEOMP

indépendances/nac'h sentiñ page 38

Afin de mieux répondre aux attentes de nos nouveaux lecteurs et pour pouvoir nous adresser plus directement à des milieux spécialisés, nous avons réalisé deux dossiers d'une soixantaine de pages. Il recueillent les articles publiés dans notre revue depuis sa création sur les deux thèmes suivants : **INDEPENDANTISME ET ECONOMIE NATIONALE** et **INDEPENDANTISME ET POLITIQUE INTERNATIONALE**. Deux autres dossiers, l'un sur l'intégrité du territoire national breton, l'autre sur la culture bretonne, sont en projet.

ECONOMIE NATIONALE

- * L'agriculture bretonne malade de la France
- * Paysan breton, la France te ruine!
- * la mort de la navale, le deuil sur Nantes
- * Bretagne et CEE
- * Brittany ferries
- * Chômage
- * L'agroalimentaire breton
- * lait : égalité variable
- * nukleel
- * le livre vert européen
- * le commerce extérieur breton
- * corresponsabilité et responsabilité
- * après la séparation de biens, la séparation de corps
- * TGV
- * vers une économie indépendante
- * Peugeot, la foire aux esclaves
- * la Bretagne doit continuer son développement

POLITIQUE INTERNATIONALE

- * L'OTAN et le pacte de Varsovie
- * Afrique du Sud
- * Tamouls
- * Tiers Monde et Bretagne
- * Black out sur la Namibie
- * Kurdistan
- * Liban
- * Comores
- * Sommet franco-africain de La Baule
- * Gabon
- * Jeux Olympiques de Barcelone
- * Guerre du Golfe

indépendantisme
et
économie nationale

indépendantisme
et
politique
internationale



PRIX : 50 Francs l'unité,
deux dossiers plus un poster
pour 90 Francs

indépendances/nac'h sentiñ page 39

La JCEE en séminaire

Chaque année la J.C.E.E. (jeunesse des Communautés Ethniques Européennes) tient son séminaire dans un pays différent. Cette année, c'était au tour des Bretons d'accueillir une centaine de participants venant d'horizons très divers. Citons pêle-mêle les Croates d'Autriche, les Slovánes d'Italie et d'Autriche, Alsaciens, Allemands de Belgique et du Danemark, Danois d'Allemagne, Frisons de l'Ouest (Pays-Bas) et du Nord (Allemagne), Frioules, Tyroliens du Sud (Italie), Estoniens, Litvaniens, Catalans, Romanches.

L'intérêt est bien sûr de permettre à ces différentes communautés de se connaître et de dégager des perspectives, chose difficile à transcrire concrètement. En effet, au fil des discussions et des travaux sur les thèmes des six commissions, nous avons ressenti de manière assez nette deux pôles se constituer : les Nations sans état et les minorités nationales.

En lutte de libération nationale, les Bretons et les Catalans trouveront plus facilement de quoi échanger avec les Estoniens et les Litvaniens, au seuil de leur libération. Nous sommes en situation de rupture vis à vis des états qui nous dominent. Les minorités linguistiques, quant à elles, cherchent d'avantage la conciliation avec les états dans lesquels elles vivent.

Certains défendent le principe que les minorités peuvent servir de ponts entre les états dès lors que leurs droits sont reconnus et respectés.

Toutefois, leurs expériences dans la conquête de droits culturels (qui sont pour eux une finalité) peuvent susciter notre intérêt (même si ces avancées ne sont pour nous que des étapes tactiques). En outre, ce séminaire nous renvoie à l'éternel problème des relations internationales. Il est difficile, a priori, de présumer de l'utilité d'un contact. Cela dépend de l'évolution de situations que nous ne pouvons pas toujours deviner. La démarche à suivre est donc de maintenir des relations régulières pour se tenir prêts à saisir des opportunités.

Pour cela, il faut aussi savoir réserver aux relations amicales et à la détente le rôle qui leur revient. Ainsi, en dehors des moments de travail ont eu lieu des excursions à Concarneau et à Landevennec via les Monts d'Arrée. la difficulté du choix des visites, l'enthousiasme de nos hôtes à la découverte de notre culture (le magasin "Ar Bed Keltiek" de Lorient en sait quelque chose!), une soirée légendes dont certains garderont un souvenir très fort, nous font reprendre conscience de l'immense richesse de notre culture.

Cette semaine a également été un test pour le comité organisateur, composé de membres de l'Emsav, dont des militants du M.I.B., de POBL et de la C.R.B. Si tout n'a pas été parfait, on peut tout de même dire que la machine aura fonctionné.

Des enseignements multiples sont à tirer en

matière de communication au vu des interventions à la tribune où se sont succédés Yann Fouéré, Pierre Lemoine, Jakez Gaucher, Anna Vari Chaplain, Youenn Bodenneg, Per Denez et Yvo Peeters.

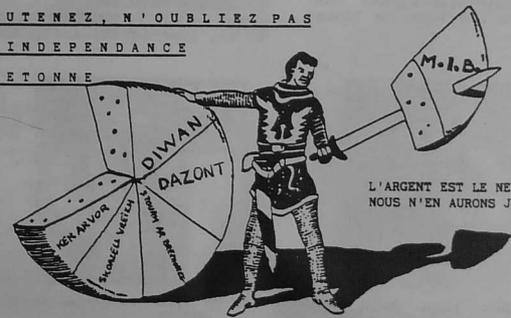
On regrettera tout de même l'absence des Basques, Corses et des Celtes des Iles.

Un autre séminaire a eu lieu en Août à Bratislava. Il se tiendra l'année prochaine au Schleswig et en 1993 en Catalogne.

Gwenole BLOUIN



PARMI LES BONNES CAUSES QUE VOUS
SOUTENEZ, N'OUBLIEZ PAS
L'INDEPENDANCE
BRETONNE



L'ARGENT EST LE NERF DE LA GUERRE,
NOUS N'EN AURONS JAMAIS TROP !

Impressions

Quelque part entre Quimper et Rennes. La foule amassée sur le bord de la route attend le passage du "Tour de France". Un Gwenn-ha-Du placé en évidence par un spectateur. Précédant la caravane, un motard s'approche, s'arrête à la hauteur du drapeau et lance un appel radio. Deux autres arrivent en renfort et s'adressent au propriétaire du drapeau : "Monsieur, vous êtes prié de retirer "ça" immédiatement."

Voyage dans le Trégor à la recherche d'un ami. Son adresse, le nom breton de la ferme familiale, ne correspond pas à celle qui figure sur l'annuaire téléphonique en face de son nom. Il m'explique que les PTT, par souci de "rationalisation", transforment les routes de campagne en "rues" et affectent des numéros aux maisons et hameaux situés tout du long, envoyant aux oubliettes les noms de lieux habituels.



Un peu plus loin, à Lannion, le cimetière de Parc an Dreoc s'est trouvé baptisé du jour au lendemain cimetière de la chesnaie. En continuant vers Plerin la

plage de Traezenn gwenn s'appelle désormais Plage des sables blancs. Rares exemples d'une pratique devenue courante...

Visite en France, départ de Rennes. L'occasion de découvrir la nouvelle gare - TGV oblige - mise en service depuis un mois. Elle rappelle par certains aspects le Montparnasse d'après travaux. Passage à Tours, étrange ressemblance. Disposition différente certes, mais même conception architecturale, même matériaux faits de prépondérance de verre et de céramique blanche, même grande pendule sur la façade. Arrêt à Poitiers, la même configuration, le même aspect se dessine dans la gare en reconstruction. Retour en Bretagne, terminus Lorient, même spectacle de gare en rénovation, même style de bâtiment, même combat. Autrefois facteurs d'innovation, de création, de recherche architecturale, les gares - TGV - fleurissent ça et là, identiques, insipides.



Nantes. Un jeune habitant demande une ligne téléphonique, on lui attribue un numéro d'appel commençant

mesk divesk

AR BREZHONEG ER SUPER-MARCHAD

Panneloù divyezhek a zo bet embannet e Rallye Lanester. Ur mennoz mat evit ar brezhoneg evel just peogwir e ro ul lañs da gerioù arnevez (titredoneronezh = électroménager, da skouer), hag ouzhpenn-se, klevet e vez ar brezhoneg alies a wal'h e Breizh (er c'hornog da vihanañ), met gwelet e vez gant nebeut a dud nemet ken.

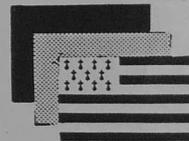
E lec'h all eo ur merk e c'hell bezañ implijet ar brezhoneg er buhez foran.



par 51, indicatif de la Vendée.

Un peu de Zapping. Journal de service public de FR3 Bretagne-Pays de Loire. Gros plan sur la fête des vieux gréements à Paimpol. Images de bateaux traditionnels aux couleurs... françaises. Du 14 juillet au 15 août, c'est la Bretagne éternelle de la chaîne "régionale". Quelques minutes plus tard, même sujet au 20 h de TFI : du Gwenn-ha-Du partout, pas un trilig à l'horizon. Nous sommes en Bretagne, tout simplement.

STEN



L'AVENIR DE LA Bretagne
B.P. 103 - 22001 SAINT-BRIEG - BREIZH
journal national breton
fédéraliste européen
mensuel

Abonnement annuel :

| | |
|----------------------|---------|
| Bretagne et hexagone | : 130 F |
| hors hexagone | : 140 F |

L'INDEPENDANCE BRETONNE A ENFIN SON MINITEL !

3614 CHEZ * MIB

"Tous les peuples ont le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, l'assujettissement des peuples à la domination étrangère constitue un grave obstacle au maintien de la paix et de la sécurité internationale et au développement des relations pacifiques entre les peuples."

Résolution du 12 décembre 1970 à l'ONU.

"Tout peuple a le droit imprescriptible et inaliénable à l'autodétermination. Il définit son statut politique en toute liberté, sans ingérence étrangère extérieure."

Déclaration universelle des droits et des peuples à Alger le 4 juillet 1976.

au sommaire du prochain numéro :

Pourquoi le décret Pétain ?

Questions à ... Jordi PETIT

39-45, les nationalistes étaient-ils collabos ?

Jacobins

Arc atlantique : espoir ou gadget ?

les articles publiés dans cette revue, sauf mention contraire (tribune libre, courrier des lecteurs, communiqués) engagent la responsabilité du M.I.B., qu'il s'agisse d'une signature individuelle ou d'une signature collective.

COMITE DE REDACTION :

Naïg LEGOFF, Gwenole BLOUIN,
Morvan COARER, Alan CORAUD,
Mona COARER, Gilles FORTUN

REDACTEUR EN CHEF

Morvan COARER

stal m.i.b.

affichettes (noir et blanc) :

John MACLEAN, Seamus COSTELLO, James CONNOLLY, Bobby SANDS, Christian LE BIHAN, Fransez DEBAUVAIS.....5 F

press-book 1 et 2.....25 F

dossier Jean GROIX25 F

les dossiers de l'indépendantisme breton :

Indépendantisme et économie nationale.....50 F

Indépendantisme et politique internationale.....50 F

poster couleur sur fond noir, 40 x 6040 F



INDEPENDANCES

mouvement
indépendantiste
breton



M.I.B

7 rue de la Barillerie
44000 NANTES

Tél : 40 47 11 65